



Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) : ISOVER met fin aux idées reçues !

Plus de 6 Français sur 10 (62%) sous-estiment la prise en charge de l'État pour la réalisation de leurs travaux d'isolation*. Pour tordre le cou à cette idée reçue, ISOVER déploie une campagne de communication de deux mois démontrant qu'avec les aides en place, **les travaux d'isolation sont à moitié prix partout et pour tous** ! Et qu'il est plutôt facile d'en profiter... grâce à la "check-list" spécialement conçue par ISOVER.

Les CEE : kesako ?

- Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) sont un système de financement mis en place par l'État, qui oblige les fournisseurs d'énergie (ex : EDF, Engie, CPCU...) et les distributeurs de carburant (Total, BP...) à aider financièrement les particuliers dans la réalisation de leurs travaux d'isolation thermique.
- Sont éligibles aux CEE, **les travaux d'isolation des combles, murs et sols/plafonds** pour les bâtiments existant depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération. Le demandeur peut être propriétaire, locataire ou bailleur.
- Les aides peuvent être versées sous forme de primes en chèques, bons d'achats, réductions, services gratuits...
- Les CEE **se cumulent** avec le CITE (Crédit d'Impôt Transition Énergétique), le taux de TVA à 5,5 % et l'éco-prêt à taux zéro (ECO-PTZ), permettant **une économie sur le coût total des travaux allant de 50 % à 70 %**.

Zoom sur le "coup de pouce isolation"

La prime "coup de pouce isolation" instaurée en 2019 aide **tous les ménages, partout en France**, à financer a minima aux deux-tiers, voire entièrement, leurs travaux d'isolation en combles et planchers.

Les CEE, oui, et à seulement deux conditions !

- La fourniture et l'installation des matériaux et équipement doivent être réalisés par un **professionnel qualifié "RGE"** (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Les isolants mis en œuvre doivent avoir les performances minimales requises et certifiées suivantes :

Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	Caractéristiques et performances
Planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Toitures terrasses	$R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
Rampants de toitures, plafonds de combles	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

*Sondage OpinionWay/Monexpert-renovation-energie.fr

CHIFFRE

Au 1^{er} trimestre 2019, près de 21500 chantiers ont été lancés via le "Coup de pouce isolation"

(Source : Étude OpinionWay pour PrimesEnergies.fr, 2019).

Contact presse

Agence C-commevous

Tél. : 01 45 31 20 83

angeliqua@c-commevous.com

Pour accompagner les particuliers, ISOVER a conçu une check-list

La check-list ISOVER pour bénéficier des CEE et monter mon dossier

AVANT LES TRAVAUX ET L'ACCEPTATION DU DEVIS

1 Je vérifie que mes travaux sont éligibles

- Je suis propriétaire, locataire ou bailleur.
- Mon logement a été construit il y a plus de 2 ans.
- Il s'agit de ma résidence principale ou de ma résidence secondaire.

2 Je fais appel à un professionnel RGE

(Reconnu Garant de l'Environnement)

- Oui ou non.

3 Je monte mon dossier

Option 1 :

- C'est le professionnel qui réalise mes travaux qui s'occupe du montage du dossier.

Option 2 :

- Je passe par le site internet grand public d'un fournisseur d'énergie ou d'un distributeur de carburant.
- Je compare les offres des fournisseurs d'énergie et des distributeurs de carburant.
- Je choisis une offre et je m'inscris sur le site internet.
- Je crée mon dossier et je reçois une lettre d'engagement récapitulative des travaux et de financement ainsi qu'une attestation sur l'honneur pré-remplie.

À L'ACCEPTATION DU DEVIS

4 Je vérifie que les isolants mis en œuvre ont les performances minimales requises

5 Je signe le devis pour bénéficier de la prime impérativement après la date de création du dossier en ligne.

APRÈS LES TRAVAUX

6 Je complète et je signe l'attestation sur l'honneur avec le professionnel qui a réalisé les travaux

Si vous êtes passé par l'intermédiaire d'un site internet grand public, renvoyez :

- Le devis signé,
- La facture des travaux,
- L'attestation sur l'honneur complète et signée.

NB : selon les cas, la qualification RGE du professionnel peut être demandée.

Document téléchargeable sur : www.isover.fr/...



Une campagne de communication qui tranche avec la tonalité d'une campagne classique

À partir du 16 septembre, et durant deux mois, **ISOVER** lance une vaste **campagne de communication** qui servira d'amplificateur pour recourir à la mise en place des Certificats d'Économies d'Énergie avec pour objectif de mettre fin aux idées reçues des particuliers comme des professionnels dans l'utilisation des CEE.

À propos d'ISOVER

ISOVER, marque du groupe Saint-Gobain, est le leader mondial des solutions d'isolation durable. Depuis plus de 80 ans, la marque porte l'innovation sur l'ensemble de ses marchés, et développe des isolants multi-matériaux pour répondre aux enjeux croissants de bien-être et d'efficacité thermique et acoustique. **ISOVER** conçoit et fabrique ses produits localement et étudie, dans une démarche d'amélioration continue, leur impact sur l'environnement, leur efficacité énergétique et leur recyclabilité, dans le cadre d'une économie circulaire maîtrisée.

ISOVER

accompagne au quotidien
les particuliers
et les professionnels

www.isover.fr

www.toutsurlisolation.com

Chaîne YouTube ISOVER



Pour toute demande d'interview ou visuels, n'hésitez pas à nous contacter :

Tél. : 01 45 31 20 83 - angeliqa@c-commevous.com

53-55 rue Desnouettes 75015 Paris

Visuels et PDF disponibles sur : www.c-commevous.com



ISOVER
SAINT-GOBAIN